



## Annulation contrat par l'employeur

-----  
Par Ruby298

Bonjour

Ma fille avait trouvé un poste pour la semaine du 22 au 26 décembre. Elle a signé une fiche horaire il y a déjà quelques semaines

Son futur employeur vient de l'appeler pour annuler sa venue au motif que le salarié qu'elle devait remplacer est en arrêt depuis début novembre jusqu'au 14 décembre et qu'elle est prolongée jusqu'au 18 janvier....

Ont-ils légalement le droit de faire ça ?

Ma fille se retrouve sans travail 1 semaine avant !!!

Merci d'avance

-----  
Par kang74

Bonjour

Votre fille a t elle signé son contrat de travail, a t elle acceptée une promesse d'embauche dument formalisée ?

Si non, l'employeur a le droit de changer d'avis ( votre fille l'avait aussi) , il n'y a rien à faire à part démarcher tous les commerces, les métiers de bouches et les agences d'intérim qui peuvent la prendre au pied levé ( la grippe faisant son office partout ...)

-----  
Par Ruby298

Non elle a juste signé sa fiche horaire qui a également été signée par l'employeur

-----  
Par kang74

Donc rien d'engageant pour les deux parties .